

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Cellectis publie ses résultats financiers du premier trimestre 2022**

- *Les données précliniques du produit candidat UCART20x22 présentées à l'ACR établissent une preuve de concept avec une solide activité anti-tumorale in vitro et in vivo*
- *Cellectis publie deux articles dans Nature Communications démontrant une validation préclinique dans l'évaluation du produit candidat UCART123 pour traiter la LAM et le TCPDB*
- *Cellectis reçoit une note convertible de 20 millions de dollars dans le cadre de l'accord de collaboration avec son partenaire Cytovia Therapeutics*
- *La FDA américaine a autorisé la demande d'autorisation d'essai clinique aux États-Unis (IND) d'Iovance Biotherapeutics pour son premier traitement par lymphocytes infiltrant la tumeur (TIL), développé en utilisant la technologie TALEN® de Cellectis*
  - *Situation de trésorerie de 142 millions de dollars au 31 mars 2022<sup>1</sup>*
  - *Cellectis tiendra une conférence téléphonique pour les investisseurs le 13 mai 2022 à 14 heures, heure de Paris – 8 heures, heure de New York*

**New York (N.Y.)** – Le 12 mai 2022 - Cellectis (Euronext Growth: ALCLS - Nasdaq: CLLS), société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer de potentielles thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves, présente aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre 2022.

"Cellectis a réalisé des progrès ce trimestre avec la publication de nos premières données précliniques sur UCART20x22, notre produit candidat allogénique à double cellule CAR développé pour les patients atteints de lymphomes non hodgkiniens (LNH) en rechute ou réfractaire. Nous sommes fiers de constater que les données ont démontré une preuve de concept préclinique convaincante avec une forte activité contre les lignées cellulaires tumorales exprimant soit un seul antigène, CD20 ou CD22, soit les deux simultanément.

Ce trimestre, nous sommes également fiers d'avoir publié des données dans Nature Communications, démontrant une validation préclinique de notre produit candidat UCART123, en cours de développement pour les patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LAM) en rechute ou réfractaire. Il s'agit des premières données précliniques publiées sur UCART123 qui confirment notre approche

---

<sup>1</sup> La trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants et les comptes de trésorerie bloqués. Les comptes de trésorerie bloqués s'élevaient à 5 millions de dollars au 31 mars 2022, dont 0,5 million de dollars étaient classés en actifs financiers courants.

d'utiliser des CAR T allogéniques ciblant CD123 pour traiter la LAM et les tumeurs à cellules plasmacytoïdes dendritiques blastiques (TCPDB). Ces résultats précliniques renforcent notre engagement à mettre à disposition des thérapies aux patients atteints de cancer dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits.

Nos partenariats se sont avérés être un point fort pour Collectis ce trimestre. En mars, la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine a autorisé notre partenaire lovance Biotherapeutics à procéder à une demande d'autorisation d'essai clinique aux États-Unis (IND) pour son premier traitement par lymphocytes infiltrant la tumeur (TIL) édité par TALEN®, la technologie de Collectis. En avril, nous avons reçu une note convertible de 20 millions de dollars dans le cadre de l'accord de collaboration avec notre partenaire Cytovia Therapeutics. Collectis développe des TALEN® à façon pour Cytovia afin de développer des cellules NK (Natural Killer) naturelles dérivées d'iPSC (cellules souches pluripotentes induites) génétiquement modifiées. Ces différentes annonces renforcent notre conviction que TALEN® est une technologie de choix pour l'édition du génome.

Sur la base de notre plan d'exploitation actuel, notre position de trésorerie de 142 millions de dollars, à la fin du premier trimestre 2022 (à l'exclusion de Calyxt, Inc.), devrait financer entièrement nos opérations jusqu'au début de l'année 2024.

Alors que nous approchons de plusieurs étapes de développement, nous sommes ravis d'étendre notre plateforme CAR T avec le dépôt prévu d'une demande d'autorisation d'essai clinique aux États-Unis (IND) pour UCART20x22, et de lancer la production des lots de ce produit dans notre site de fabrication. UCART20x22 devrait être le premier produit candidat de Collectis entièrement pensé, développé et conçu en interne", a déclaré André Choulika, directeur général de Collectis. »

### **Programmes de développement pour nos produits candidats CAR T**

Collectis progresse en continuant à recruter des patients dans ses trois essais cliniques de Phase 1 à escalade de dose :

#### **BALLI-01 (évaluant UCART22) dans la leucémie lymphoblastique aigüe à cellules B en rechute ou réfractaire (B-LLA r/r)**

- UCART22 est un produit candidat de cellules CAR T allogéniques ciblant CD22 et évalué chez des patients atteints de B-ALL r/r dans l'essai clinique de Phase 1 multicentrique, à escalade de dose BALLI-01.
- BALLI-01 recrute actuellement des patients au niveau de dose 3 (DL3) au régime de conditionnement à base de fludarabine, cyclophosphamide et d'alemtuzumab (FCA).
- Collectis prévoit d'initier le dosage de patients avec le produit candidat UCART22, qui devrait être conçu en interne, au second semestre 2022.

## **AMELI-01 (évaluant UCART123) dans la leucémie myéloïde aiguë en rechute ou réfractaire (LAM r/r)**

- UCART123 est un produit candidat à base de cellules CAR T allogéniques ciblant CD123 et évalué chez des patients atteints de LAM r/r dans le cadre de l'essai clinique de Phase 1 multicentrique à escalade de dose AMELI-01.
- L'essai clinique AMELI-01 recrute actuellement des patients au niveau de dose 2 ( $6.25 \times 10^5$  cells/kg) avec un régime de conditionnement à base de fludarabine, cyclophosphamide et d'alemtuzumab (FCA).

## **MELANI-01 (évaluant UCARTCS1) dans le myélome multiple en rechute ou réfractaire (MM r/r).**

- UCARTCS1 est un produit candidat allogénique à base de cellules CAR T ciblant CS1, évalué chez des patients atteints de myélome multiple (MM) en rechute ou réfractaire dans l'essai clinique multicentrique de Phase 1 à escalade de doses MELANI-01.
- Cellectis recrute actuellement des patients au niveau de dose 1 (DL1) avec le régime de conditionnement à base de fludarabine et de cyclophosphamide.

## **Données précliniques et programmes UCART**

### **UCART123**

- Le 28 avril, Cellectis a publié deux articles scientifiques dans Nature Communication démontrant une validation préclinique solide du produit candidat UCART123 pour traiter la LAM.
- Les données précliniques ont démontré que :
  - UCART123 démontre une activité cytotoxique contre les échantillons primaires de LAM avec une toxicité minimale contre les cellules progénitrices hématopoïétiques.
  - UCART123 élimine sélectivement les cellules primaires de LAM, sans affecter l'hématopoïèse dans un modèle compétitif de souris humanisées, contenant des cellules primaires de LAM et des cellules progénitrices hématopoïétiques normales.
  - Ces résultats précliniques soutiennent l'approche de Cellectis d'utiliser des CAR T allogéniques ciblant CD123 pour traiter la LAM.

### **UCART20x22**

- UCART20x22, est le premier produit candidat allogénique de Cellectis à double CAR T-cell en cours de développement pour les patients atteints de lymphome non hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire.

- Le 8 avril 2022, Cellectis a dévoilé ses premières données précliniques à l'*American Association for Cancer Research (AACR) Annual Meeting*. Le poster présenté à la conférence souligne les données suivantes :
  - UCART20x22 a montré une forte activité contre les lignées cellulaires tumorales exprimant soit un seul antigène, CD20 ou CD22, soit les deux simultanément.
  - Les modèles précliniques *in vivo* démontrent que le produit candidat UCART20x22 éradique efficacement les tumeurs exprimant l'un ou l'autre ou les deux antigènes. Une présence soutenue des cellules UCART20x22 a été observée dans la moelle osseuse après l'élimination de la tumeur.
  - Des essais *in vitro* contre des cellules primaires de patients atteints de lymphome non hodgkinien et présentant divers niveaux d'antigènes CD22 et CD20 démontrent que le produit candidat UCART20x22 possède une forte activité cytotoxique.
- UCART20x22 devrait être le premier produit candidat de Cellectis entièrement pensé, développé et conçu en interne, illustrant la transformation de la Société en une plateforme de thérapie cellulaire et génique de bout en bout, de la découverte au développement du produit, en passant par la fabrication et le développement clinique.
- Le dépôt d'une demande d'autorisation de démarrer un essai clinique aux États-Unis (IND) pour UCART20x22 est prévu cette année.

### **Programmes en partenariats**

Les programmes CAR T d'Allogene Therapeutics, Inc. ("Allogene") utilisent les technologies de Cellectis. ALLO-501 et ALLO-501A sont des produits anti-CD19 développés conjointement dans le cadre d'un accord de collaboration entre Servier et Allogene basé sur une licence exclusive accordée par Cellectis à Servier<sup>2</sup>. Servier accorde à Allogene les droits exclusifs d'ALLO-501 et ALLO-501A aux États-Unis, tandis que Servier conserve les droits exclusifs pour tous les autres pays. Les programmes anti-BCMA et anti-CD70 d'Allogene font l'objet d'une licence exclusive accordée par Cellectis à Allogene. Allogene détient les droits mondiaux de développement et de commercialisation de ces programmes.

### **Servier et Allogene : programmes anti-CD19**

- Le recrutement de patients dans l'essai ALLO-501A ALPHA2 de Phase 1 évalué dans le lymphome à grandes cellules B (LBCL) en rechute ou réfractaire a repris afin de mettre à disposition AlloCAR T™ aux patients pendant qu'Allogene se prépare à démarrer l'essai pivot de Phase 2 ALPHA2. Allogene a annoncé que sous réserve de discussions avec la FDA, notamment en ce qui concerne la chimie, la fabrication et les contrôles (CMC), Allogene prévoit de passer à la Phase 2 de l'essai ALPHA2 qui évalue des patients adultes atteints de lymphome diffus à grandes cellules B en rechute ou réfractaire à la mi-2022.

---

<sup>2</sup> Servier est un groupe pharmaceutique mondial indépendant

## **Allogene : programmes anti-BCMA et anti-CD70**

### **Programmes anti-BCMA**

- Allogene a annoncé que le recrutement de patients a repris précédemment dans les essais ciblant BCMA pour le traitement des patients atteints de myélome multiple (MM) en rechute ou réfractaire, notamment l'essai UNIVERSAL évaluant ALLO-715 et l'essai IGNITE avec le produit candidat TurboCAR™, ALLO-605. Au cours du trimestre, des données précliniques ont été publiées par Allogene démontrant l'activité supérieure à long terme de destruction du myélome *in vitro* des cellules CAR T allogéniques anti-BCMA, provenant de donneurs sains par rapport aux cellules CAR T anti-BCMA provenant de patients atteints de myélome multiple. Ces résultats ont été publiés dans *Cancer Research Communications*, une revue de l'*American Association for Cancer Research (AACR)*.
- En mai 2022, Allogene a annoncé avoir obtenu de la *Food and Drug Administration (FDA)* américaine la désignation de médicament orphelin (ODD) pour ALLO-605 pour le traitement du myélome multiple. Allogene prévoit de faire le point sur ses programmes CD19 et BCMA d'ici la fin de l'année.

### **Programmes Anti-CD70**

- ALLO-316 est le premier produit candidat AlloCAR T d'Allogene pour les tumeurs solides. L'essai de Phase 1 TRAVERSE est conçu pour évaluer la sécurité, la tolérance, l'efficacité antitumorale, la pharmacocinétique et la pharmacodynamique d'ALLO-316 pour des patients atteints de carcinome rénal à cellules claires (CRCC) avancé ou métastatique. Allogene a annoncé que l'essai, qui en est maintenant à sa deuxième cohorte de doses, continue de recruter des patients.
- En avril 2022, Allogene a présenté des données précliniques lors de la réunion annuelle 2022 de l'AACR, qui démontrent l'évaluation clinique en cours du produit candidat ALLO-316 pour le traitement des patients atteints de CRCC et d'autres cancers exprimant CD70. Ces données ont été publiées dans la revue *Cancer Research* de l'AACR.
- En mars 2022, Allogene a annoncé que la FDA avait accordé au produit candidat ALLO-316 la désignation Fast Track (FTD) en raison de son potentiel à répondre aux besoins non satisfaits des patients atteints de CRCC difficile à traiter et qui n'ont pas répondu aux traitements standards.

### **Sites de Production**

- Le site de fabrication des matières premières de Celectis à Paris se concentre sur la production de matières premières, notamment de plasmides et d'ARN messagers pour notre technologie d'édition du génome TALEN®, ainsi que sur la production de vecteurs viraux destinés à la fabrication clinique.
- Le site UCART de Celectis à Raleigh, en Caroline du Nord, se concentre sur les tests de libération des lots des produits candidats UCART22 et UCART20x22 ainsi que sur la fabrication de lots supplémentaires de ces produits.

## **Partenariats**

### **lovance Biotherapeutics, Inc. (“lovance”)**

- Le 15 mars 2022, lovance a annoncé que la FDA américaine avait autorisé la demande d'autorisation d'essai clinique aux États-Unis (IND) pour sa première thérapie de lymphocytes infiltrant la tumeur (TIL) génétiquement modifiée, IOV-4001, pour le traitement du mélanome non résecable ou métastatique de stade III ou IV.
- IOV-4001 utilise la technologie d'édition du génome TALEN® sous licence de Collectis pour inactiver le gène codant pour la protéine PD-1. En éliminant cet obstacle important à l'attaque du cancer par les cellules T, IOV-4001 a le potentiel de devenir un traitement TIL optimisé de nouvelle génération à destination de plusieurs cancers à tumeurs solides. lovance a annoncé qu'une étude clinique de IOV-4001 pour des patients atteints de mélanome métastatique ou de cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) de stade III ou IV devrait débuter cette année.
- Un poster mettant en évidence l'activité préclinique, le développement du processus de fabrication à échelle clinique et la caractérisation de IOV-4001 a été présenté par lovance à la réunion annuelle 2022 de l'AACR. Dans l'abstract, l'activité antitumorale de IOV-4001 s'est révélée supérieure à celle des TIL non modifiés, ainsi qu'à celle des TIL non modifiés en association avec un anti-PD-1, dans un modèle murin.
- En janvier 2020, lovance et Collectis ont conclu un accord de collaboration en matière de recherche et de licence mondiale exclusive en vertu duquel lovance a obtenu une licence pour certaines technologies TALEN® de Collectis. La licence exclusive mondiale permet à lovance d'utiliser certaines technologies TALEN® portant sur plusieurs cibles génétiques pour modifier les TIL à des fins thérapeutiques dans plusieurs indications de cancer.

### **Cytovia Therapeutics, Inc. (“Cytovia”)**

- Le 27 avril 2022, Collectis a reçu une note convertible de 20 millions de dollars (la “2022 Convertible Note”) qui correspond à la contrepartie initiale de la collaboration prévue par l'accord de collaboration de recherche et de licence non-exclusive conclue entre Collectis et Cytovia en février 2021. La note convertible 2022 a annulé et remplacé la rémunération en actions initialement prévue en vertu de l'accord de collaboration et de licence avec Cytovia.
- Les conditions de la note prévoient une conversion en actions ordinaires de la société combinée au moment de la réalisation du regroupement de sociétés de Cytovia et Iselworth Healthcare Acquisition Corp., une société d'acquisition à vocation spécifique. En lien avec cette obligation convertible, Collectis a reçu un bon de souscription d'actions supplémentaires de la société combinée représentant jusqu'à 35 % des actions émises lors de la conversion de l'obligation à un prix d'exercice prédéterminé, le nombre d'actions pouvant être émises lors de l'exercice et l'exercice sous réserve de certains ajustements.
- Collectis développe des TALEN® à façon, que Cytovia utilise pour modifier les cellules iPSC. Cytovia est responsable de la différenciation et de l'expansion de la banque de cellules iPSC génétiquement modifiées en cellules NK, et prend en charge l'évaluation préclinique, le développement clinique et la commercialisation des candidats thérapeutiques mutuellement sélectionnés. Collectis a accordé à Cytovia une licence mondiale sur les brevets de sa

technologie TALEN® dont il a le contrôle dans ce domaine, y compris en Chine, dans le but que Cytovia modifie les cellules NK en ciblant plusieurs gènes à des fins thérapeutiques dans divers types de cancer.

## **Résultats financiers**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de Collectis, qui consolident les résultats de Calyxt, Inc. dont Collectis est actionnaire d'environ 56.1% des actions ordinaires en circulation au 31 mars 2022, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Le détail de ces données financières consolidées entre le segment Thérapeutique – Collectis - et le segment Plantes – Calyxt - figure dans les annexes de ce communiqué de presse relatifs aux résultats financiers des trois premiers mois de 2022.

### **Résultats financiers du premier trimestre 2022**

**Situation de la trésorerie :** Au 31 mars 2022, Collectis, incluant Calyxt, disposait de 160 M\$ en trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et de trésorerie bloquée consolidés, dont 142 M\$ sont attribuables à Collectis hors Calyxt. Cela se compare à 191 M\$ de trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et trésorerie bloquée consolidés au 31 décembre 2021, dont 177 M\$ étaient attribuables à Collectis hors Calyxt. Cette diminution nette de 31 M\$ reflète principalement (i) un flux net de trésorerie de 33 M\$ utilisés par les activités d'exploitation, d'investissement et de location de Collectis, (ii) 7 M\$ de flux net de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation et acquisitions d'immobilisation corporelles et de location-financement de Calyxt et (iii) un impact FOREX défavorable de 2 M\$ partiellement compensés par (iv) 10 millions de produits nets issus de l'augmentation de capital chez Calyxt. Sur la base du plan d'exploitation actuel, nous estimons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants et comptes de trésorerie bloquée consolidés de Collectis hors Calyxt s'élevant à 142 millions de dollars au 31 mars 2022 seront suffisants pour financer nos activités jusqu'au début de l'année 2024.

**Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation :** Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 4 M\$ pour les trois premiers mois 2022, contre 28 M\$ pour les trois premiers mois 2021. 99% du chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés étaient attribuables à Collectis pour les trois premiers mois de 2022. Cette baisse entre les trois premiers mois 2022 et 2021 s'explique principalement par (i) une diminution des revenus liée à la reconnaissance d'une note convertible de 15,0 millions de dollars obtenue comme compensation financière pour la licence de droit d'utilisation attribuée à Cytovia, ainsi que la comptabilisation d'un paiement d'étape de 5,0 millions de dollars d'Allogene au cours des trois mois clos le 31 mars 2021, tandis que le chiffre d'affaires correspondant aux contrats de collaboration des trois mois clos le 31 mars 2022 comprend deux paiements d'étape de 1,5 millions de dollars de Cytovia et (ii) la diminution des autres revenus de 5 M\$ attribuable au calendrier des flux de revenus du modèle commercial de Calyxt BioFactory pour sa technologie PlantSpring et BioFactory comparée aux ventes de produits à base de soja de Calyxt l'année précédente.

**Coût des revenus :** Les coûts des revenus consolidés s'est élevé à 0,4 M\$ pour les trois premiers mois 2022, contre 8 M\$ pour les trois premiers mois 2021. Cette diminution est attribuable au modèle d'affaires de Calyxt BioFactory pour PlantSpring et BioFactory par rapport aux ventes de produits à base de soja dans le cadre de son modèle commercial précédent.

**Frais de recherche et développement :** Les frais de recherche et développement consolidés sont élevés à 29 M\$ pour les trois premiers mois 2022 contre 31 M\$ pour les trois premiers mois 2021. 90% des frais de recherche et développement consolidés sont attribuables à Collectis pour les trois premiers mois 2022. La diminution de 2 M\$ entre les trois premiers mois 2022 et 2021 est principalement attribuable à (i) la baisse des achats, charges externes et autres charges de 2 M\$ (passant de 18 M\$ en 2021 à 16 M\$ en 2022) et (ii) la baisse des charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions pour 1 M\$, partiellement compensée par la hausse de 2 M\$ des salaires et traitements provenant de la hausse des effectifs en

recherche et développement du segment Thérapeutique.

**Frais administratifs et commerciaux :** Les frais administratifs et commerciaux consolidés sont élevés à 9 M\$ pour les trois premiers mois de 2022 et 2021. 65% des frais administratifs et commerciaux consolidés sont attribuables à Collectis pour les trois premiers mois 2022. L'augmentation de 0,5 M\$ est attribuable à (i) la hausse de 1 M\$ des achats, charges externes et autres charges (passant de 4 millions de dollars à 5 millions de dollars) et (ii) l'augmentation de 3M\$ des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie s'expliquant principalement par l'impact favorable en 2021 consécutif au renoncement du directeur général de Calyxt à ses options de souscriptions d'actions, à ses actions gratuites et à ses actions de performance non encore acquises suite à son départ, partiellement compensée par la baisse de 3 M\$ des salaires et traitements et la diminution de 0,3 million de dollars des charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions.

**Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Collectis :** La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 32 M\$ (soit 0,70 \$ par action) pour les trois premiers mois 2022, dont 28 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 12 M\$ (soit 0,28 \$ par action) pour les trois premiers mois 2021, dont 6 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette augmentation de 20 M\$ de la perte nette entre les trois premiers mois de 2022 et 2021 est principalement liée à la baisse des revenus et autres produits pour 24 millions de dollars, la diminution des revenus financiers de 4 millions de dollars et la baisse des intérêts minoritaires pour 1 M\$, partiellement compensée par la baisse des charges d'exploitation pour 9 M\$.

**Bénéfice net (perte nette) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis :** La perte nette ajustée consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 29 M\$ (soit 0,64 \$ par action) pour les trois premiers mois 2022, dont 26 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 11 M\$ (soit 0,26 \$ par action) pour les trois premiers mois 2021, dont 4 M\$ étaient attribuables à Collectis. Veuillez consulter la « Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS » pour le rapprochement du résultat net IFRS attribuable aux actionnaires de Collectis et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

Nous prévoyons de consacrer nos dépenses sur Collectis pour l'année 2022 dans les domaines suivants :

- Support du développement de notre portefeuille de produits candidats, comprenant les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART123, UCART22 et UCARTCS1, ainsi que de nouveaux produits candidats ;
- Utilisation de nos capacités de fabrication de pointe à Paris et Raleigh ;
- Poursuite du renforcement de nos départements de fabrication et clinique.



**CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ**  
(Non audités)  
(en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-21	31-mars-22
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles	1 854	1 698
Immobilisations corporelles	78 846	76 523
Droits d'utilisation	69 423	67 227
Actifs financiers	6 524	6 567
<b>Total actifs non courants</b>	<b>156 647</b>	<b>152 016</b>
<b>Actifs courants</b>		
Clients et comptes rattachés	20 361	21 839
Subventions à recevoir	9 268	10 446
Autres actifs courants	9 665	7 524
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	186 135	155 367
<b>Total actifs courants</b>	<b>225 429</b>	<b>195 175</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>382 076</b>	<b>347 191</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	2 945	2 945
Primes d'émission	934 696	937 333
Ecart de conversion	(18 021)	(21 261)
Réserves	(584 129)	(696 062)
Résultat net, part du groupe	(114 197)	(31 911)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>221 293</b>	<b>191 044</b>
Intérêts minoritaires	15 181	12 010
<b>Total capitaux propres</b>	<b>236 474</b>	<b>203 054</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts et dettes financières non courants	20 030	18 345
Dettes de loyer non courantes	71 526	69 739
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	4 073	3 716
Autre passifs non courants	626	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>96 254</b>	<b>91 800</b>
<b>Passifs courants</b>		
Passifs courants financiers	2 354	12 607
Dettes de loyer courantes	8 329	8 408
Fournisseurs et comptes rattachés	23 762	20 921
Revenus différés et passifs sur contrat	301	581
Provisions courantes	871	578
Autres passifs courants	13 731	9 242
<b>Total passifs courants</b>	<b>49 348</b>	<b>52 337</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>382 076</b>	<b>347 191</b>

**CELLECTIS S.A**  
**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – TROIS PREMIERS MOIS**  
**(Non audités)**  
**(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)**

	<b>Pour les trois mois clos le 31 mars,</b>	
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Revenus</b>		
Chiffre d'affaires	25 601	1 697
Autres revenus	2 365	2 135
<b>Total Revenus</b>	<b>27 966</b>	<b>3 832</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des revenus	(8 145)	(385)
Frais de recherche et développement	(31 004)	(29 479)
Frais administratifs et commerciaux	(8 779)	(9 279)
Autres produits et charges opérationnelles	56	65
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(47 872)</b>	<b>(39 078)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(19 907)</b>	<b>(35 247)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4 561</b>	<b>490</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(15 346)</b>	<b>(34 757)</b>
Résultat part du groupe	(11 868)	(31 911)
Intérêts minoritaires	(3 478)	(2 846)
<b>Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,28)</b>	<b>(0,70)</b>
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,28)</b>	<b>(0,70)</b>

**CELLECTIS S.A.**  
**DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE –**  
**TROIS PREMIERS MOIS**  
(en milliers de dollars)

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021			Pour l'exercice clos le 31 mars 2022		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	4 988	20 613	25 601	32	1 665	1 697
Autres produits	-	2 365	2 365	-	2 135	2 135
<b>Chiffre d'affaires externe et autres produits</b>	<b>4 988</b>	<b>22 978</b>	<b>27 966</b>	<b>32</b>	<b>3 800</b>	<b>3 832</b>
Coût des revenus	(7 369)	(776)	(8 145)	(0)	(385)	(385)
Frais de recherche et développement	(3 025)	(27 979)	(31 004)	(2 878)	(26 601)	(29 479)
Frais administratifs et commerciaux	(4 118)	(4 660)	(8 779)	(3 216)	(6 063)	(9 279)
Autres produits et charges d'exploitation	(24)	80	56	43	21	65
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(14 536)</b>	<b>(33 336)</b>	<b>(47 872)</b>	<b>(6 050)</b>	<b>(33 028)</b>	<b>(39 078)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(9 548)</b>	<b>(10 358)</b>	<b>(19 907)</b>	<b>(6 019)</b>	<b>(29 228)</b>	<b>(35 247)</b>
Résultat financier	(290)	4 851	4 561	(422)	912	490
<b>Résultat net</b>	<b>(9 839)</b>	<b>(5 507)</b>	<b>(15 346)</b>	<b>(6 441)</b>	<b>(28 316)</b>	<b>(34 757)</b>
Intérêts minoritaires	3 478	-	3 478	2 846	-	2 846
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>(6 361)</b>	<b>(5 507)</b>	<b>(11 868)</b>	<b>(3 595)</b>	<b>(28 316)</b>	<b>(31 911)</b>
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	262	1 305	1 567	(11)	1 680	1 669
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	(1 295)	323	(973)	342	636	979
<b>Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe</b>	<b>(1 033)</b>	<b>1 628</b>	<b>595</b>	<b>332</b>	<b>2 316</b>	<b>2 648</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe</b>	<b>(7 394)</b>	<b>(3 879)</b>	<b>(11 273)</b>	<b>(3 263)</b>	<b>(26 000)</b>	<b>(29 263)</b>
Amortissements et dépréciations	(604)	(3 186)	(3 791)	(708)	(4 934)	(5 641)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	268	6 332	6 601	363	581	945

## **Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS**

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS. Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier.

En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

**RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – TROIS  
PREMIERS MOIS**  
(Non audités)  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2021	2022
<b>Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(11 868)</b>	<b>(31 911)</b>
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	595	2 648
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(11 273)</b>	<b>(29 263)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,26)</b>	<b>(0,64)</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités) (1)</b>	<b>42 866 517</b>	<b>45 486 477</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action) (1)</b>	<b>(0,26)</b>	<b>(0,64)</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités) (1)</b>	<b>43 461 047</b>	<b>45 486 477</b>

(1) Lorsque nous présentons une perte nette ajustée, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base pour calculer la perte nette ajustée, part du Groupe, diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net ajusté, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, diluée pour calculer le bénéfice net ajusté, part du Groupe, dilué par action.

## À propos de Collectis

Collectis est une société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Collectis développe les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme permettant de réaliser des modifications génétiques thérapeutiques dans les cellules souches hématopoïétiques dans diverses maladies. En capitalisant sur ses 23 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour le traiter des maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies curatives contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART dirigés vers les besoins médicaux non-satisfaits de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple. .HEAL est une nouvelle plateforme axée sur les cellules souches hématopoïétiques pour traiter les troubles sanguins, les immunodéficiences et les maladies de surcharge lysosomales. Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis.

Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

Pour en savoir plus, visitez notre site internet : [www.collectis.com](http://www.collectis.com)  
Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.

TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

### **Contacts média :**

Pascalyn Wilson, Director, communications, 07 76 99 14 33, [media@collectis.com](mailto:media@collectis.com)

### **Contact relations investisseurs :**

Arthur Stril, Chief Business Officer, +1 (347) 809 5980, [investors@collectis.com](mailto:investors@collectis.com)  
Sandy von der Weid, Associate Director, LifeSci Advisors, +41786800538

## **Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives sur les objectifs de la Société, qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles, incluant les informations fournies ou rendues publiques par nos partenaires licenciés. Ces déclarations prospectives incluent des déclarations sur le calendrier d'avancement et les progrès des essais cliniques (incluant le recrutement des patients et leurs suivis), le calendrier de présentations des données cliniques et les soumissions de dossiers réglementaires,

les capacités opérationnelles de nos sites de fabrication, le potentiel de nos programmes précliniques et la suffisance de trésorerie pour financer nos opérations. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes, incluant les risques nombreux associés au développement de produits candidat biopharmaceutiques. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, dans le rapport financier (incluant le rapport de gestion du conseil d'administration) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission. Sauf si cela est requis par la réglementation applicable, nous déclinons toute obligation d'actualiser et de publier ces énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats pourraient différer matériellement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, même si de nouvelles informations étaient disponibles dans le futur.